

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**Distr. générale
18 novembre 2013

Original : Français

Assemblée générale
Soixante-huitième session
Point 100 f) de l'ordre du jour
Examen et application du Document de clôture
de la douzième session extraordinaire
de l'Assemblée générale : mesures de confiance
à l'échelon régional : activités du Comité consultatif
permanent des Nations Unies chargé des questions
de sécurité en Afrique centrale

Conseil de sécurité
Soixante-huitième année

**Lettre datée du 5 novembre, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent du Rwanda
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En ma qualité de représentant du Président en exercice du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport de la trente-sixième réunion ministérielle du Comité, qui s'est tenue à Kigali du 20 au 23 août 2013 (voir annexe). Vous trouverez également la Déclaration de Kigali, sur la situation politique, sécuritaire, sociale et humanitaire en République centrafricaine, en annexe du rapport du Secrétaire général sur les mesures de confiance à l'échelon régional et les activités du Comité (A/68/384).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 100 f) de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(Signé) Eugène-Richard **Gasana**



**Annexe à la lettre datée du 5 novembre adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport du Comité consultatif permanent des Nations Unies
chargé des questions de sécurité en Afrique centrale**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Déroulement des travaux	5
A. Adoption de l'ordre du jour	5
B. Élection du Bureau du Comité	6
C. Rapport du Bureau sortant	6
D. Revue de la situation géopolitique et de sécurité en Afrique centrale	7
L'Angola	8
Le Burundi	9
Le Cameroun	9
La République centrafricaine	10
Le Congo	12
La République démocratique du Congo	12
Le Gabon	13
La Guinée équatoriale	14
Le Rwanda	14
Sao Tomé-et-Principe	15
Le Tchad	16
Recommandations sur la revue géopolitique	16
E. Examen du rapport des experts sur les questions de désarmement dans la sous-région	17
Mise en œuvre de l'Initiative de Sao Tomé	17
Mise en œuvre de la Déclaration de Sao Tomé	19
État des ratifications de la Convention de Kinshasa	19
Mise en œuvre du Code de conduite des forces de défense et de sécurité d'Afrique centrale	20

F.	Examen et adoption du rapport des experts sur la paix et la sécurité en Afrique centrale.	20
	Mise en œuvre de la feuille de route pour la lutte contre le terrorisme et sur la non-prolifération des armes en Afrique centrale	20
	L'Initiative de coopération régionale de l'Union africaine sur l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA)	21
	Piraterie et sécurité maritime	21
	Le phénomène du braconnage	22
G.	Discussions sur un thème spécifique : médiation en Afrique centrale	23
H.	Mise en œuvre de la Déclaration de Libreville : examen de la situation financière du Comité	25
I.	Lieu et date de la prochaine réunion	25
J.	Questions diverses	25
K.	Adoption du rapport de la trente-sixième réunion ministérielle	25
III.	Motion de remerciements	25

I. Introduction

1. La trente-sixième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale s'est tenue à Kigali du 20 au 23 août 2013.

2. Les États membres suivants ont participé à la réunion : l'Angola, le Burundi, le Congo, le Gabon, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et le Tchad.

3. Le secrétariat du Comité a été assuré par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies était représenté par Abou Moussa, le Représentant spécial du Secrétaire général en Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale.

4. Les entités onusiennes suivantes ont participé aux travaux en qualité d'observateurs : le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, le Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale, le Groupe de l'appui à la médiation du Département des affaires politiques de New York et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale.

5. Étaient également présents en qualité d'observateurs : la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté économique des pays des Grands Lacs, l'Union africaine et le Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes.

6. Le début des travaux de la réunion des experts a été marqué par une cérémonie ponctuée par deux discours : celui du représentant du Gouvernement du Rwanda, le Secrétaire permanent du Ministère rwandais de la sécurité intérieure, l'Ambassadeur Valens Munyabagisha, et celui du Président de la réunion des experts, l'Ambassadeur Raymond Serge Balé. Dans son allocution, le représentant du Gouvernement a, entre autres, attiré l'attention sur les conséquences graves de la circulation des armes légères, et rappelé la nécessité de sécuriser un espace où les personnes circuleraient sans la moindre menace, où les groupes armés auront cédé la place aux forces de défense et de sécurité. Dans son mot de circonstance, le Président de la réunion des experts a rappelé que la trente-cinquième réunion du Comité couplée du vingtième anniversaire de sa création qui s'est tenu en décembre 2012 à Brazzaville, avait conclu à la nécessité de revitaliser cet organe. Il a par ailleurs estimé que la trente-sixième réunion devrait ouvrir une page nouvelle dans la perspective de la revitalisation du Comité. Par conséquent, cette trente-sixième réunion donne l'occasion de procéder à une évaluation des recommandations de la trente-cinquième réunion, en vue de faire des propositions à la réunion ministérielle.

7. La cérémonie d'ouverture de la réunion ministérielle a été marquée par :

- Le mot de bienvenue de la Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Rwanda, M^{me} Louise Mushikiwabo;
- Le message du Secrétaire général de la CEEAC, lu par M. Roger Tchoungui, Secrétaire général adjoint;

- Le discours du Représentant spécial de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs et Chef du Bureau de l'Union africaine au Burundi, l'Ambassadeur Boubacar Gaoussou Diarra;
 - Le message du Secrétaire général des Nations Unies, lu par le Représentant spécial du Secrétaire général en Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, Abou Moussa;
 - L'allocation du Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Congo, Basile Ikouébé;
 - L'allocation du Premier Ministre du Rwanda, D^r Pierre Habumuremyi.
8. Lors de la cérémonie de clôture de la réunion ministérielle, deux discours ont été prononcés :
- L'allocation finale du Représentant spécial du Secrétaire général en Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, Abou Moussa;
 - Le discours de clôture de la Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Rwanda, M^{me} Louise Mushikiwabo.

II. Déroulement des travaux

A. Adoption de l'ordre du jour

9. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :
- a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Élection du Bureau du Comité;
 - c) Rapport du Bureau sortant;
 - d) Revue de la situation géopolitique et de sécurité en Afrique centrale;
 - e) Examen et adoption du rapport des experts sur les questions de désarmement dans la sous-région;
 - f) Examen et adoption du rapport des experts sur la paix et la sécurité en Afrique centrale;
 - g) Discussion sur un thème spécifique : médiation en Afrique centrale;
 - h) Mise en œuvre de la Déclaration de Libreville;
 - i) Lieu et date de la prochaine réunion;
 - j) Questions diverses;
 - k) Adoption du rapport de la trente-sixième réunion ministérielle.

B. Élection du Bureau du Comité

10. Les ministres ont élu par acclamation le Rwanda Président du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale.

11. Le Comité a également élu les autres membres du Bureau comme suit :

- Premier Vice-Président : le Tchad;
- Deuxième Vice-Président : l'Angola;
- Rapporteur : le Burundi.

C. Rapport du Bureau sortant

12. Le Président sortant a fait le point des activités réalisées depuis la trente-cinquième réunion et le vingtième anniversaire du Comité, qui se sont tenues du 3 au 7 décembre 2012 à Brazzaville. Il s'agit notamment de :

- Assurer la préparation de la trente-sixième réunion ministérielle;
- Rappeler aux États membres la nécessité de mettre en œuvre la Déclaration de Brazzaville, au sujet notamment des contributions au fonds d'affectation spéciale et de la représentation ministérielle aux réunions;
- S'assurer de la ratification de la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage (Convention de Kinshasa) par les États membres;
- Encourager la participation des États membres à la conférence diplomatique relative au Traité sur le commerce des armes.

13. À la suite de sa présentation, le Président sortant a fait les observations et recommandations suivantes :

- La dynamique impulsée par la dernière réunion ministérielle, qui avait en même temps marqué les 20 ans d'existence du Comité, semble ne pas avoir produit les effets escomptés;
- En effet, le non-paiement des contributions et la non-application des décisions et recommandations par les États demeurent les principales causes qui bloquent le fonctionnement du Comité;
- La périodicité et la durée des réunions du Comité constituent d'autres sujets de préoccupation qui méritent d'être tranchés par les États membres. Le retard accusé pour la tenue de la trente-sixième réunion ministérielle, d'une part, et la diminution de la durée des travaux à quatre jours, d'autre part, pourraient faire courir le risque de voir les Nations Unies affecter les ressources y afférentes à d'autres programmes;
- Le principe de deux réunions ministérielles annuelles et de cinq jours des travaux devra être réaffirmé et défendu par tous les membres du Comité auprès des instances habilitées des Nations Unies;

- Il est d'une impérieuse nécessité que les États membres honorent leurs engagements, en s'acquittant notamment des contributions destinées au fonds d'affectation spéciale. Aussi serait-il souhaitable que le Comité informe régulièrement les États membres sur l'utilisation de ces ressources.

14. Le Comité a pris note du rapport du bureau sortant présenté par son président. Il a félicité les membres du bureau sortant pour la qualité du travail accompli dans l'exercice de leurs fonctions respectives et pour la préparation de la trente-sixième réunion du Comité.

15. Le Comité a recommandé qu'un point de l'évaluation des recommandations et des décisions soit inscrit à l'ordre du jour de ces prochaines réunions.

D. Revue de la situation géopolitique et de sécurité en Afrique centrale

16. Le document sur la revue de la situation géopolitique et de sécurité en Afrique centrale, préparé par le secrétariat général de la CEEAC, a servi de base aux échanges de vues des États.

17. Quatre axes majeurs guident la revue de la situation géopolitique et de sécurité dans la sous-région : les développements politiques et institutionnels, la sécurité intérieure et transfrontalière, les enjeux liés à la gouvernance, à la situation humanitaire et aux droits de l'homme, et la situation dans chaque pays.

18. Des discussions, il ressort que la situation géopolitique et de sécurité en Afrique centrale a connu une évolution contrastée depuis la dernière réunion du Comité. D'une part, l'on a observé des progrès notoires dans la consolidation des processus démocratiques et le fonctionnement régulier des institutions. D'autre part, certains États de la sous-région ont fait face à des situations préoccupantes sur le plan sécuritaire.

19. Sur le plan politique, la sous-région a continué à éprouver des difficultés dans la construction des processus démocratiques consensuels, notamment sur les règles du jeu électoral. Le Comité a à cet effet exhorté les huit États membres qui n'ont pas encore ratifié la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance à le faire et à mettre en pratique ses dispositions.

20. Sur le plan de la sécurité intérieure et transfrontalière, l'on a relevé un climat d'apaisement sur certaines zones de conflits. Cependant, la période concernée a été marquée par :

- Le narcoterrorisme et les activités de Boko Haram;
- Le braconnage industriel et le trafic des armes légères et de petit calibre;
- L'insécurité maritime dans le golfe de Guinée;
- La montée en puissance des crimes rituels;
- La persistance du phénomène des rebellions armées;
- La persistance de l'insécurité entretenue par des bandes armées à l'est de la République démocratique du Congo, qui déstabilisent la région : le Mouvement du 23 mars (M23), les milices maï-maï, les Forces démocratiques

de libération du Rwanda, les Forces démocratiques alliées – Armée nationale de libération de l'Ouganda et l'Armée de résistance du Seigneur (LRA);

- La dégradation de la situation sécuritaire en République centrafricaine depuis le 24 mars 2013.

21. Aux plans de la gouvernance, de la situation humanitaire et des droits de l'homme, des efforts notoires ont été entrepris par les États membres. Des instruments juridiques et institutionnels pertinents régissant ces questions continuent d'être adoptés et mis en œuvre par les différents pays.

22. Le Comité a félicité le Secrétariat général de la CEEAC pour la qualité du document présenté.

23. La situation géopolitique et de sécurité pays par pays se présente comme suit :

L'Angola

24. La situation politique et sécuritaire en Angola depuis la dernière réunion se caractérise par les efforts fournis par les autorités dans la consolidation du processus démocratique et la reconstruction nationale. C'est dans ce climat politique apaisé que le Gouvernement poursuit sa politique des grandes infrastructures dans l'ensemble du pays, avec pour objectif final, l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement aux dispositions du récent plan national de développement jusqu'en 2017, axé essentiellement sur la lutte contre la pauvreté.

25. Sur le plan de la sécurité intérieure et transfrontalière, la vaste campagne de récupération des armes et de déminage s'est poursuivie de manière probante. À titre d'illustration, la situation sécuritaire et l'indice de criminalité dans le pays, en particulier dans la ville de Luanda, a considérablement diminué, grâce aux efforts des autorités policières avec la coopération de la population, un fait reconnu par les autorités gouvernementales.

26. Toutefois, dans le cadre du plan national de désarmement de la population civile menée par le Gouvernement angolais dans la période de mars 2008 à août 2013, le Gouvernement a sous son contrôle environ 87 174 armes de différents calibres, 47 730 chargeurs, 436 645 munitions et 451 745 explosifs. Pour faire face à ce fléau, les forces de police nationale ont par exemple décidé d'adopter une nouvelle stratégie, basée entre autres sur la collaboration étroite avec la population civile.

27. Dans le même ordre d'idée, le pays a enregistré dans la région de Kuango (Lunda Norte) un cas de crime rituel, qui a conduit par exemple à l'amputation des organes génitaux chez certaines populations qui mérite l'attention des autorités compétentes.

28. En outre, le pays a continué à faire face à une forte pression migratoire en provenance des pays voisins; ce, malgré les mesures énergiques déjà en vigueur : expulsions massives respectant les normes de droit international et droits humains, poursuites judiciaires, surveillance des frontières, etc.

29. Durant la période sous revue, l'engagement du Gouvernement angolais, en coordination avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, s'est concrétisé par le rapatriement volontaire des réfugiés angolais se trouvant dans les

pays voisins, et qui ont exprimé leur désir d'un retour volontaire dans leur pays, et leur réinsertion dans la société.

30. Dans le cadre de la politique de bonne gouvernance, il faut saluer l'initiative de la présidence angolaise, dans la mise en œuvre du plan national de dialogue avec la jeunesse, pour la connaissance des problèmes fondamentaux de la jeunesse et d'autres segments de la société comme garant de l'avenir, en vue de trouver ensemble des solutions à leurs problèmes sociaux.

Le Burundi

31. Le Burundi est inscrit dans un processus de stabilisation de la vie politique et de consolidation de la vie politique et sécuritaire.

32. Sur le plan politique, toutes les attentions sont focalisées sur la préparation des élections générales de 2015. À cet effet, un dialogue politique interburundais a été initié, y compris avec la participation des opposants en exil dont la quasi-totalité est de retour dans le pays. C'est la première fois depuis 2010 que tous les acteurs politiques se réunissent ainsi pour parler de l'avenir de leur pays. L'objectif est non seulement d'éviter l'exclusion de certains acteurs politiques, mais aussi de s'accorder sur les règles de jeu devant régir ces élections générales.

33. Pendant ce temps, le pays a continué à faire face à la gestion de plus des 50 000 réfugiés, dont la plupart sont originaires de la République démocratique du Congo, d'une part, et aux sérieuses difficultés économiques et financières, d'autre part.

34. En effet, beaucoup de promesses faites par les bailleurs lors de la conférence des partenaires de Genève en octobre 2012 n'ont pas encore été tenues. Ainsi, même si le taux de croissance projeté pour 2013 est positif, cette croissance n'a pas contribué à réduire la pauvreté. Le risque est que cette conjoncture ait des répercussions sur la stabilité.

35. Sur le plan sécuritaire, la situation est restée globalement positive, tout en observant des cas de banditisme et de criminalité dus particulièrement à des incursions des bandes armées en provenance de la République démocratique du Congo.

36. Sur le plan du respect des droits de l'homme, les cas de violation signalés par le Bureau des Nations Unies au Burundi, dans un rapport au Conseil de sécurité en juillet 2013 concernent essentiellement 20 cas d'exécution extrajudiciaires, 11 cas de torture et 80 cas de traitements cruels, inhumains et dégradants au cours des six premiers mois de l'année. Le Gouvernement du Burundi a démenti ce rapport et a mis en place une commission judiciaire qui a rendu un rapport sur les faits et a procédé aux poursuites judiciaires nécessaires à l'endroit des contrevenants aux lois en vigueur. Dans le souci d'une bonne collaboration avec nos partenaires, une concertation préalable avec l'autorité nationale et d'autres partenaires étatiques et non étatiques est une priorité pour la crédibilité des rapports produits (rapports équilibrés).

Le Cameroun

37. Depuis la dernière réunion ministérielle, le Cameroun est resté fidèle à ses acquis de paix et de stabilité. C'est dans ce climat que le pays a organisé avec

succès au mois de juin 2013 le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Commission du golfe de Guinée sur la sûreté et la sécurité maritime dans le golfe de Guinée. Il a reçu à ce sujet les félicitations du Secrétaire général des Nations Unies.

38. Sur le plan politique, la consolidation du processus démocratique s'est poursuivie, avec notamment l'organisation des toutes premières élections sénatoriales du pays. Ainsi, le premier Sénat de l'histoire du Cameroun a été mis en place. Dans le même sens, le pays est en pleins préparatifs des élections législatives et municipales du 30 septembre prochain.

39. La grande mobilisation et l'engouement suscités par ces consultations dans les chapelles politiques sont à inscrire dans la perspective d'une alternance politique probable dans le pays, au regard d'un certain nombre d'indicateurs. Argument tenu : aucun boycott n'est plus enregistré; même les querelles internes au sein de l'Union des populations du Cameroun (le parti politique le plus ancien du Cameroun) ont été momentanément tues.

40. En matière de gouvernance, les autorités ont également maintenu l'opération d'assainissement des mœurs publiques avec notamment le limogeage et les poursuites judiciaires en cours contre des personnalités soupçonnées de détournement de fonds publics.

41. La situation sécuritaire quant à elle est restée contrastée. D'un côté, le banditisme, la criminalité et les crimes rituels ont perduré dans les grandes villes. Un quartier de la ville de Yaoundé ayant même défrayé la chronique en se spécialisant dans cette forme de criminalité.

42. De l'autre côté, la sécurité transfrontalière a été perturbée à l'est du pays, avec notamment les incursions des éléments armés en provenance de la République centrafricaine voisine. En effet, suite au coup d'État survenu en République centrafricaine, beaucoup d'éléments incontrôlés ont traversé la frontière avec des armes. Plusieurs sources crédibles ont par exemple signalé au mécanisme d'alerte rapide en Afrique centrale qu'une Kalachnikov pouvait facilement s'acquérir à l'est du pays au modique prix de 50 000 francs CFA.

43. Dans le même ordre d'idées, la présence de Boko Haram au nord-ouest, à la frontière avec le Nigéria, a été confirmée par la prise en otage d'une famille de touristes français.

44. Enfin, si l'on peut saluer les efforts fournis par les autorités dans la sécurisation de l'espace maritime et de la frontière avec le Nigéria, à travers le déploiement dissuasif des bataillons d'intervention rapide, force est de reconnaître que les indicateurs sécuritaires du Cameroun restent néanmoins à surveiller. Surtout qu'au cours de la période sous revue, deux cargaisons illégales d'armes ont été saisies au port de Douala.

La République centrafricaine

45. Depuis la revue précédente, la situation politique et sécuritaire a été marquée par la présence nocive de la LRA de Joseph Kony dans l'est de la République centrafricaine et la rupture de l'ordre constitutionnel intervenue le 24 mars 2013 par la prise du pouvoir par la Coalition de la Séléka.

46. Cet aboutissement semble être la résultante d'une combinaison de facteurs politiques, sécuritaires et socioéconomiques, dont :

- La défiance de l'ancien pouvoir contre le reste de la classe politique à vouloir modifier la Constitution afin de se représenter à l'élection présidentielle qui arrivait;
- Le blocage du dialogue politique entre les principaux acteurs;
- La paupérisation de la population;
- La convoitise des richesses naturelles abondantes en République centrafricaine;
- La mauvaise gouvernance.

47. Au final, un nouveau pouvoir s'est installé à Bangui. Mais la gravité de cette prise de pouvoir est que la République centrafricaine connaît, dans tous les domaines, les pires difficultés de son histoire : pillages massifs, tueries sommaires, disparition des services de l'État.

48. La situation humanitaire, qualifiée de catastrophique par les institutions spécialisées des Nations Unies, appelle des actions urgentes. Certains observateurs se sont par exemple interrogés sur le sens des pillages et la destruction des tribunaux et du fichier d'État civil. Ce qui visiblement va compliquer la mise en place d'un nouveau fichier électoral et l'organisation des élections à l'issue de la transition en cours.

49. Ainsi le grand défi à relever en République centrafricaine est la reconstruction de l'État, avec ses services régaliens que sont l'armée, la police, la justice et l'administration financière.

50. Toutefois, l'on peut légitimement fonder sur ces entrefaites un espoir réel, eu égard à la décision de l'Union africaine de déployer une nouvelle mission de paix en République centrafricaine (Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine) avec un mandat fort, en remplacement de la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique. Ainsi, tous ces efforts méritent un accompagnement logistique, financier et diplomatique de la communauté internationale, dont les Nations Unies. La sous-région apporte déjà un soutien financier et logistique ainsi qu'une contribution aux troupes, notamment par le déploiement de 2 000 éléments de forces de défense et de sécurité sur les 3 652 requis pour la Mission internationale.

51. La prestation du serment du Chef de l'État de la transition le 18 août 2013 marque le début officiel du mandat de la transition en République centrafricaine.

52. Le Comité voudrait encourager les actions concertées entre la mission conduite par l'Union africaine et les États concernés dans la lutte contre la LRA. Il souhaite par ailleurs que la capacité opérationnelle des unités déployées soit renforcée pour une plus grande efficacité.

53. C'est le lieu pour le Comité de saluer le travail important entamé par le Groupe de contact international sur la République centrafricaine, qui a tenu sa deuxième réunion à Addis-Abeba le 8 juillet 2013, et a entre autres :

- Encouragé l'Union africaine et la CEEAC à poursuivre leur collaboration en vue de faciliter le déploiement de la nouvelle mission;

- Réitéré la nécessité pour les autorités de la transition de mettre en œuvre toutes les actions stipulées dans la feuille de route de la transition, culminant avec la tenue des élections aux dates prévues.

Le Congo

54. Le Congo a maintenu, au cours de la période sous revue, les efforts habituels dans les domaines de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la réconciliation nationale.

55. Au plan politique, et dans la perspective de l'organisation des élections locales apaisées prévues avant la fin de l'année, le Gouvernement, les partis de la majorité présidentielle et ceux de l'opposition avaient convenu de l'organisation paritaire d'un recensement administratif spécial afin de maîtriser un corps électoral qui ne souffrirait d'aucune contestation.

56. Une deuxième concertation politique s'est tenue à cet effet, à Dolisie (Niari) en mars 2013. Elle avait recommandé, entre autres, le consensus sur les règles de jeu devant régir les échéances électorales.

57. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette recommandation, il se tient depuis juin 2013, les opérations y relatives, après de nombreuses concertations entre le Ministère de l'intérieur et de la décentralisation et les formations politiques, majorité et opposition comprise.

58. Toutefois, une frange de cette opposition a choisi de ne pas adhérer à ce processus.

59. Dans le cadre de la tragédie du 4 mars 2012, un procès impliquant les officiers hauts gradés des forces armées congolaises est ouvert à Brazzaville depuis le 6 août 2013.

60. Au plan sécuritaire, les autorités ont engagé une campagne de maîtrise et de contrôle de l'immigration. La police nationale a ainsi reconduit aux frontières des personnes en situation irrégulière, toutes nationalités confondues.

61. Par ailleurs, suite aux événements sociopolitiques survenus en République centrafricaine, courant mars 2013, la partie septentrionale du pays (localité de Betou, département de la Likouala) a enregistré près de 7 000 réfugiés de ce pays voisin.

62. Le rapatriement volontaire des réfugiés de la République démocratique du Congo, commencé depuis mai 2012, se poursuit.

63. Enfin, conformément à l'accord sur la cessation du statut des réfugiés rwandais, le 30 juin 2013, le Gouvernement congolais a publié une déclaration y relative, le 18 juin 2013. Une réunion bilatérale Congo-Rwanda s'est tenue à cet effet à Brazzaville les 17 et 18 juin 2013, aux fins d'opérationnalisation du processus découlant de cette déclaration.

La République démocratique du Congo

64. Au cours de la période sous revue, la République démocratique du Congo a connu les points saillants et politiques ci-dessous.

65. Sur le plan politique, les points essentiels qui ont focalisé l'attention incluent l'amorce d'un dialogue politique sous forme de concertations nationales entre les forces vives de la nation.

66. S'agissant de cette question, l'on peut relever que cette initiative appréciable émane du Chef de l'État lui-même, en tant que garant de la nation.

67. En ce qui concerne la forme de cette concertation, les différents participants sont en train d'harmoniser, au niveau préparatoire, les modalités d'organisation du forum.

68. S'agissant de la réforme de la Commission nationale électorale indépendante qui a divisé la classe politique, les forces vives de la nation ont déjà désigné et installé le Président de cette commission qui existe déjà depuis plus de deux mois.

69. Quant à la sécurité intérieure et transfrontalière, la situation préoccupante décrite lors des assises de Brazzaville connaît une stabilité sur l'ensemble du pays. Cependant, quelques poches d'insécurité ont perturbé l'ordre public au Katanga.

70. À l'est, le M23 a continué à affronter aux armes lourdes les forces armées de la République démocratique du Congo dans le voisinage de la ville de Goma, malgré les pourparlers de paix qui ont lieu à Kampala, sous l'égide de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

71. Toutefois, l'optimisme de voir cette crise se régler durablement a été suscitée par la signature à Addis-Abeba d'un accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs. Cet accord implique 11 États de la région et une force neutre a été créée avec mandat de mettre fin à la rébellion.

72. On peut également signaler l'engagement de la République démocratique du Congo à entreprendre certaines réformes des services de l'État et surtout l'engagement des États de la région à cesser de soutenir l'instabilité en République démocratique du Congo.

Le Gabon

73. Depuis la dernière réunion ministérielle, la situation générale au Gabon est restée constante, marquée par la paix et la stabilité qui caractérisent habituellement ce pays.

74. Au plan politique, face à la réclamation insistante d'une partie de l'opposition relative à l'organisation d'une conférence nationale souveraine ou un dialogue politique inclusif, une concertation entre les différents acteurs politiques de la majorité et de l'opposition s'est tenue à Libreville au début de l'année 2013. L'objet de ces assises était de s'accorder sur les modalités à mettre en œuvre pour l'introduction de la biométrie dans le système électoral, mais aussi pour la restructuration du Conseil national de la démocratie.

75. Ensuite, la consolidation du processus démocratique s'est poursuivie avec l'introduction effective de la biométrie dans le système électoral, malgré les protestations de l'opposition sur la forme et les moyens de contrôle de cette biométrie. Au moment de l'élaboration de la revue, l'enrôlement des électeurs dans le fichier électoral biométrique avait effectivement commencé, en perspective des élections locales prévues officiellement en novembre de cette année.

76. S'agissant de la sécurité intérieure et transfrontalière, la période concernée a été marquée par quelques faits liés à l'insécurité urbaine notamment à Libreville.

77. Les autorités ont adopté avec un certain succès des mesures énergiques pour faire face à cette insécurité, notamment la présence accrue des forces de défense et de sécurité à Libreville et les grandes agglomérations du pays.

La Guinée équatoriale

78. Depuis la dernière réunion ministérielle, les indicateurs de paix, de sécurité et de stabilité sont restés constants et positifs en Guinée équatoriale.

79. Sur le plan politique, la stabilité dont jouit le pays lui permet de devenir une destination privilégiée des grandes réunions internationales de la CEEAC, de l'Union africaine et des Nations Unies. Il a également reçu la visite de nombreuses personnalités de marque, dont des chefs d'État et de gouvernement, ainsi que le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies.

80. Dans le même temps, l'actualité politique a été marquée par l'organisation des élections générales. Le scrutin était destiné à élire les conseillers municipaux, à renouveler l'Assemblée nationale et surtout à mettre en place le tout premier sénat du pays.

81. Le moins que l'on puisse dire est que ces échéances ont été régulières, malgré les critiques de l'opposition, et se sont déroulées dans le calme, avec une large victoire du parti au pouvoir. La seule teinte enregistrée est que le taux de participation a été relativement faible.

82. La sécurité intérieure et transfrontalière, quant à elle, a continué à être assurée efficacement. Dans cet esprit, la Guinée équatoriale est fortement impliquée dans la sécurisation de l'espace maritime du golfe de Guinée, notamment la zone D.

Le Rwanda

83. La situation sécuritaire au Rwanda reste stable. Les élections parlementaires prévues au mois de septembre se dérouleront dans un climat de paix et de concorde.

84. Ces élections renforceront le processus démocratique et la participation des différentes formations politiques à travers l'expression politique des Rwandais bâtie sur les acquis réalisés dans les domaines sociaux, politiques et économiques.

85. Cependant, la menace des forces génocidaires, dénommées Forces démocratiques de libération du Rwanda, opérant dans l'est de la République démocratique du Congo constitue toujours une préoccupation sécuritaire pour le Rwanda et la région. En date du 26 juillet 2013, les Forces démocratiques de libération du Rwanda ont mené deux attaques à la grenade qui ont coûté la vie à trois personnes innocentes, dont un enfant, et en ont blessé 50 autres. Il convient de noter que les auteurs ont été appréhendés et que la justice suit son cours. Depuis 2009, les Forces démocratiques de libération du Rwanda ont mené 25 attaques terroristes, tuant ainsi 14 civils innocents et blessant 371 autres.

86. La réorganisation, le regroupement, le réarmement des Forces démocratiques de libération du Rwanda près de la frontière rwandaise posent un problème de sécurité au Rwanda. Le 27 novembre 2012 et le 2 décembre 2012, les attaques sur le territoire rwandais par les Forces démocratiques de libération du Rwanda ainsi que

leurs tirs sur le territoire rwandais démontrent que les Forces démocratiques de libération du Rwanda constituent une menace pour la sécurité du Rwanda.

87. Les combats entre les forces armées de la République démocratique du Congo et le M23 ont eu un impact négatif sur la sécurité du Rwanda. Les récents combats dans l'est de la République démocratique du Congo ont eu les conséquences suivantes sur le Rwanda :

a) Tirs de bombes sur le territoire rwandais, à Kageshi, Gasizi, Busasamana, dans le district de Rubavu, en date du 15 juillet 2013;

b) Tirs de roquettes sur le territoire rwandais, à Busigari, Cyangarwe, dans le district de Rubavu, en date du 22 août 2013;

c) De nombreux réfugiés congolais dans plusieurs camps de réfugiés et les ex-combattants désarmés du M23 dans des camps de cantonnement constituent un fardeau aussi bien économique que politique pour le pays et nécessitent une gestion conjointe avec la communauté internationale.

88. Le Rwanda travaille étroitement avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs pour trouver une solution durable à la situation de crise dans l'est de la République démocratique du Congo. Par ailleurs, le Rwanda est activement impliqué dans la mise en œuvre de ses engagements pris dans le cadre de l'accord-cadre signé à Addis-Abeba en date du 24 février 2013 ainsi que d'autres initiatives régionales relatives à cette situation.

Sao Tomé-et-Principe

89. Depuis la dernière réunion ministérielle, la situation générale à Sao Tomé-et-Principe a été marquée par la paix et la stabilité.

90. Mais, sur le plan politique, l'instabilité gouvernementale déjà signalée dans les précédentes revues (plus de 18 premiers ministres depuis 1990) s'est à nouveau vérifiée au cours de la période concernée, avec l'éviction du Premier Ministre Patrice Trovoada, suite à une motion de censure du Parlement. La cohabitation a mal tourné, nourrie en effet par des vieilles rancœurs entre leaders.

91. La classe politique se trouve aujourd'hui divisée sur l'opportunité d'organiser de nouvelles élections législatives anticipées (camp du Premier Ministre déchu adossé au parti de l'Action démocratique indépendante), ou de les reporter en 2014, comme l'ont suggéré le Président de la République et le parti Movimento de Libertação de São Tomé e Príncipe/Partido Social Democrata (MLSTP/PSD).

92. Sur le plan de la sécurité intérieure et transfrontalière, la situation est globalement maîtrisée.

93. Toutefois l'on devrait rester attentif aux risques de basculement des dissensions politiques en violence armée, ce, d'autant plus que les autorités ont officiellement signalé, au cours de la période sous revue, l'introduction illégale des armes dans l'archipel, appelant notamment le secrétariat général de la CEEAC à participer au suivi de cette situation.

94. Enfin, l'on a aussi enregistré la résurgence de la criminalité et d'actes de banditisme dans certaines villes.

Le Tchad

95. La situation générale au Tchad depuis la dernière réunion ministérielle est empreinte de paix, de sécurité et de stabilité.

96. En politique intérieure, un dialogue politique entre le pouvoir et l'opposition s'est engagé en vue de réviser l'accord politique de 2007, ayant abouti à la mise en place d'une nouvelle structure appelée cadre national de dialogue politique adoptée le 2 avril 2013. Ce dialogue est cependant ponctué de différences de vues profondes entre l'opposition et la majorité présidentielle, notamment sur la composition de la nouvelle Commission nationale électorale indépendante et le mode de désignation de ses membres.

97. Ces divergences ont également été alimentées par la colère de plusieurs dizaines de partis politiques, suite à leur mise à l'écart sur la liste des bénéficiaires de la subvention accordée aux partis politiques.

98. Toutefois, un consensus vient d'être trouvé sur la composition de cette commission nationale, et l'ordonnance relative à sa création est à l'Assemblée nationale pour adoption.

99. En outre, le climat social est resté relativement tendu avec, entre autres, les revendications sociales et la question de la gouvernance.

100. Sur ce dernier point, il faut noter les efforts du Tchad avec son adhésion au mécanisme d'évaluation par les pairs en janvier 2013, et la mise en place du secrétariat national.

101. L'on devrait rester attentif à cette situation qui peut se transformer en crise sociopolitique.

102. C'est dans ce contexte que les autorités ont annoncé avoir déjoué une tentative de déstabilisation des institutions.

103. Dans le même sens, une combinaison de menaces a continué à peser sur le pays, dont notamment :

- Le risque d'une attaque terroriste, à cause notamment de l'engagement de l'armée tchadienne au Mali;
- Les activités du groupe Boko Haram, acculé en ce moment par l'armée nigériane;

La menace des exilés tchadiens en Libye et leurs alliés, menace reconnue.

Recommandations sur la revue géopolitique

104. À la fin de la revue géopolitique, le Comité a fait les recommandations suivantes :

- L'adaptation et l'harmonisation des législations nationales des États membres sur la criminalité dite rituelle;
- L'évaluation, à chaque réunion du Comité de la mise en œuvre de la Déclaration de Bata pour la promotion de la démocratie, de la paix et du développement en Afrique centrale issue de la conférence sous-régionale sur les institutions démocratique et la paix en Afrique centrale;

- Le renforcement des capacités du mécanisme d'alerte rapide en Afrique centrale comme outil d'aide à la prévention et à la résolution des conflits en Afrique centrale;
- La traduction de la revue géopolitique dans toutes les langues de travail du Comité;
- La reconduction des recommandations de la trente-cinquième réunion qui n'ont pas fait l'objet d'un début de mise en œuvre;
- L'examen au cours de ses prochaines réunions de la situation sécuritaire de chaque pays;
- La publication d'une déclaration sur la situation en République centrafricaine.

E. Examen du rapport des experts sur les questions de désarmement dans la sous-région

Mise en œuvre de l'Initiative de Sao Tomé

105. Le Comité a suivi avec attention la présentation faite par la CEEAC sur la mise en œuvre de l'Initiative de Sao Tomé.

106. Le Comité a pris note de l'information donnée par la CEEAC selon laquelle certains pays disposent déjà d'une commission nationale sur les armes légères, mais qui ne fonctionne pas toujours sur les critères internationaux (Burundi, Congo, République centrafricaine et République démocratique du Congo). D'autres n'ont pas encore de commission nationale (Cameroun et Gabon). Tous ces États vont bénéficier de l'appui technique du secrétariat général de la CEEAC pour la mise en place de leur structure avant la fin de l'année 2013.

107. La CEEAC a indiqué que son unité des armes légères et de petit calibre évolue actuellement au sein du service de lutte contre la criminalité, dans le respect des dispositions de l'actuel organigramme du secrétariat général. Malgré les dispositions déjà prises, il attend toujours la désignation d'un chef de ce service, facteur qui permettrait à ce service de fonctionner plus sereinement.

108. Concernant l'appui à la société civile, la CEEAC a indiqué que depuis 2010, un réseau des organisations de la société civile de la sous-région a été encouragé et encadré par le secrétariat général de la CEEAC. Ce réseau est particulièrement dédié à la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre dans la sous-région. Cette initiative n'a pas encore abouti, puisque l'appui à ce réseau requiert au préalable sa reconnaissance juridique auprès de l'un des États du Comité. Le Comité a été informé que 17 diplômes en matière de droit de l'homme ont été décernés à des officiers burundais.

109. Sur le plan national, le Comité a été informé du fait que le travail qui devait être fait entre la CEEAC et les États membres, accuse un retard important du fait des difficultés financières. Ces États devaient recevoir l'accompagnement du secrétariat général en ce qui concerne des activités de lancement des commissions nationales et le renforcement des capacités dans le cadre du Code de conduite des forces de défense et de sécurité d'Afrique centrale. Cette situation est due au manque de disponibilités financières des partenaires pour cette période sous revue.

110. Le Comité a pris note des activités diverses entreprises par certains États, notamment le Burundi, le Congo et le Rwanda, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative de Sao Tomé avec l'appui des partenaires comme le Centre régional sur les armes légères et de petit calibre.

111. Le Comité a noté avec satisfaction le fait qu'au cours de la période considérée, le service de lutte contre la criminalité a mené certaines actions dans les domaines relatifs aux armes et au désarmement, la réforme des secteurs de la sécurité et la criminalité transfrontalière.

112. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique a fait le point sur le désarmement dans la sous-région de l'Afrique centrale. Il a présenté les développements concernant les instruments et mécanismes politiques et juridiques internationaux, régionaux et sous-régionaux relatifs au contrôle des armes classiques, y compris les armes légères et de petit calibre et les armes de destruction massive. Le Directeur du Centre a notamment présenté les progrès dans la mise en œuvre du Programme d'action pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, de l'Instrument international de traçage, et la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, la participation au registre des armes classiques et aux rapports normalisés sur les dépenses militaires, dans la ratification de la Convention de Kinshasa et l'adoption du Traité sur le commerce des armes.

113. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique a souligné l'importance de la soumission de rapports nationaux sur la mise en œuvre du Programme d'action et a fait constater qu'en 2012, seule la moitié des États membres du Comité ont soumis leur rapport, et les a invités à soumettre leurs rapports pour l'année 2013. Le Centre a aussi partagé les résultats de la deuxième conférence de révision du Programme d'action, qui s'est tenue en septembre 2012, notamment l'adoption d'un document ambitieux pour la mise en œuvre du programme, qui inclut des références aux droits de l'homme, à la réduction de la violence armée, la coopération régionale et le lien entre initiatives régionales et le processus global au sein des Nations Unies. Les participants ont également reçu des informations pour la préparation de la cinquième réunion biennale des États sur le Programme d'action de 2014, qui est prévue dans la semaine du 16 au 24 juin 2014.

114. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique a par la suite rappelé que le registre des armes classiques et les rapports normalisés sur les dépenses militaires sont des mécanismes de transparence qui servent de mesures de renforcement de la confiance entre les États. Il a noté que le taux de participation des États d'Afrique centrale est peu élevé et peut être amélioré. Les États de la sous-région sont invités à participer à ces deux mécanismes.

115. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique a également encouragé les quatre États membres de la sous-région, qui n'ont pas encore soumis de rapport au Comité créé par la résolution 1540 (2004), de le faire dès que possible et a informé le Comité d'un projet régional qui a pour but d'accompagner les États dans la préparation de leurs premiers rapports. Le Centre a également suggéré que le Comité discute la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) lors d'une de ses prochaines réunions.

116. Le Comité a recommandé aux États qui ne l'ont pas encore fait, de ratifier la Convention de Kinshasa afin de permettre son entrée en vigueur au cours de l'année 2013.

117. Le Comité a enfin fortement recommandé la désignation d'un chef de service de lutte contre la criminalité au sein du secrétariat général de la CEEAC.

Mise en œuvre de la Déclaration de Sao Tomé

118. Le CEEAC a fait une présentation sur la mise en œuvre de la Déclaration de Sao Tomé soulignant le fait que, se fondant sur le mandat à lui donné par les États membres du Comité ainsi que sur les actions qu'il a déjà entreprises, le secrétariat général de la CEEAC a fondé, ces huit derniers mois, son action en faveur de la mise en œuvre de la Déclaration de Sao Tomé, sur deux axes prioritaires, à savoir :

a) L'assistance technique offerte aux États membres. Donnant suite à cette recommandation, le secrétariat général de la CEEAC a organisé du 30 au 31 janvier 2013 à Libreville, une réunion sous-régionale de concertation des États membres de la CEEAC en prélude à la Conférence finale des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes. Elle a permis d'approfondir la compréhension qu'avaient les représentants des États membres du projet de traité tel que publié le 26 juillet 2012 au sortir de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, du 2 au 27 juillet 2012, et de définir la meilleure stratégie susceptible de permettre aux délégués des États membres de faire intégrer dans le texte final du Traité sur le commerce des armes, les intérêts de l'Afrique centrale;

b) Le secrétariat général de la CEEAC devait aussi assurer un accompagnement des États pour une meilleure participation de ses représentants et ceux des États membres à la Conférence finale des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes.

119. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique a informé les États membres que plusieurs éléments de la Déclaration de Sao Tomé font partie intégrante du Traité sur le commerce des armes et a invité les membres du Comité qui ne l'ont pas encore fait de rejoindre les deux États de la sous-région dans la signature du Traité et d'initier le processus de ratification. Le Centre a également partagé des informations sur la structure de finance qui appuie la coopération en matière de régulation des armes.

120. Le Comité a salué l'adoption du Traité sur le commerce des armes par l'Assemblée générale. Il a félicité le Burundi et le Rwanda pour la signature du Traité et encouragé les autres États membres à faire de même.

121. Le Comité a pris note de la mise en place par le Burundi de la Commission nationale sur les armes légères et de petit calibre et accueille favorablement la disponibilité de ce pays à partager son expérience avec les autres États membres.

État des ratifications de la Convention de Kinshasa

122. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique a informé qu'en date du 20 août 2013, quatre États (le Congo, le Gabon, la République centrafricaine et le Tchad) ont soumis les instruments de ratification de la Convention de Kinshasa au Secrétaire général des Nations Unies. Toutefois, un cinquième État aurait terminé le processus de ratification nationale. Le Centre a

invité tous les États qui sont en position de le faire de procéder à la ratification de la Convention dès que possible, afin qu'elle puisse entrer en vigueur avant la cinquième réunion biennale des États.

123. Le Comité encourage les États à soumettre des rapports sur la mise en œuvre du programme d'action et de participer aux mécanismes de transparence, tels que le registre des armes classiques et les rapports normalisés sur les dépenses militaires.

Mise en œuvre du Code de conduite des forces de défense et de sécurité d'Afrique centrale

124. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique a noté que le Code de conduite des forces de défense et de sécurité d'Afrique centrale est une contribution importante à la mise en œuvre des instruments internationaux et régionaux de désarmement, de contrôle des armes et de non-prolifération. Le Centre a souligné l'importance de la formation des forces de défense et de sécurité dans le domaine du désarmement dans tous ces aspects et a invité les États membres de mettre à profit les modules de formation développés par le Bureau des affaires de désarmement. Le Centre a également noté que l'entrée en vigueur du Code de conduite contribuera, le moment venu, à la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes.

F. Examen et adoption du rapport des experts sur la paix et la sécurité en Afrique centrale

Mise en œuvre de la feuille de route pour la lutte contre le terrorisme et sur la non-prolifération des armes en Afrique centrale

125. Le Secrétariat a rappelé au Comité qu'en marge de la trente-cinquième réunion ministérielle du Comité qui s'est tenue à Brazzaville en décembre 2012, il a été organisé le premier atelier régional sur la lutte contre le terrorisme. Le principal résultat de l'atelier a été la constitution d'un réseau des coordonnateurs nationaux de lutte contre le terrorisme et la désignation d'un coordonnateur régional.

126. Il a également été décidé l'organisation d'une série d'ateliers thématiques, destinés à préparer l'élaboration de la stratégie régionale de lutte contre le terrorisme.

127. Le premier atelier était prévu pour se tenir à Libreville, sur le thème Police et sécurité au cours du premier semestre 2013.

128. Pour des raisons pratiques, cet atelier n'a pas pu se tenir à la date prévue. Il se déroulera au cours du dernier trimestre 2013. Les autres ateliers thématiques seront programmés en 2014.

129. Le Comité a pris acte de l'annonce de la visite en décembre 2013, de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme dans la sous-région de l'Afrique centrale dans le cadre du suivi de la mise en œuvre par les pays de la sous-région de la résolution [1373 \(2001\)](#) du Conseil de sécurité. Le Comité encourage les États membres à prendre une part active à l'organisation et au succès de cette visite.

L'initiative de coopération régionale de l'Union africaine sur l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA)

130. L'Union africaine a fait un exposé sur les groupes armés en Afrique centrale, en mettant un accent sur la LRA, considérée comme un « groupe terroriste ». Au-delà de l'historique de ce mouvement rebelle et du profil de ses éléments, l'Union africaine a rappelé l'impact négatif des atrocités de la LRA sur le développement des pays affectés ainsi que ses conséquences humanitaires. Elle a notamment fait observer que plus de 450 000 personnes ont été déplacées du fait de la LRA, y compris en République démocratique du Congo et en République centrafricaine.

131. L'Union africaine a également dressé un état des lieux des mesures en cours pour y mettre un terme. Elle a notamment rendu compte de l'Initiative de coopération régionale de l'Union africaine pour l'élimination de la LRA, dont la composante militaire, la Force régionale d'intervention, a été officiellement lancée en mars 2012. Le Comité a été informé de la situation de ladite Force, qui est actuellement composée de 3 350 hommes, dont 2 000 de l'Ouganda, 500 de la République démocratique du Congo, 500 du Soudan du Sud et 350 de la République centrafricaine. Il a encouragé toutes les initiatives visant à renforcer ce dispositif et à fournir les moyens logistiques nécessaires pour son opérationnalisation, compte tenu particulièrement du fait que l'Union africaine a exprimé ses vives inquiétudes quant à la possibilité pour la LRA d'exploiter la crise qui secoue la République centrafricaine ainsi que l'absence de l'État dans ses zones de prédilection pour poursuivre et étendre ses opérations.

132. Dans cet esprit, le Comité a salué les missions conjointes effectuées par l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la question de la LRA et le Représentant spécial du Secrétaire général en Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale dans les pays affectés afin d'obtenir le renouvellement de l'engagement politique des États et sensibiliser davantage les partenaires régionaux et internationaux. Il a également noté avec satisfaction les efforts entrepris pour mettre en œuvre la stratégie régionale de lutte contre la LRA approuvée par le Conseil de sécurité en juin 2012.

133. Le Comité a enfin pris bonne note des recommandations de l'Union africaine sur cette question préoccupante, y compris celle relative à la nécessité d'établir les liens concrets entre l'initiative régionale de coopération de l'Union africaine et la mission de paix de République centrafricaine (Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine) et celle de mener des investigations sur les sources de financement de la LRA. Il a pris bonne note du lien établi entre le braconnage comme l'une des sources de financement de la LRA. Le Comité a par ailleurs exprimé le vœu que toutes ces recommandations soient suivies d'actions concrètes afin que les populations civiles et toutes les victimes de la LRA puissent vivre en sécurité et dans la paix, conditions *sine qua non* du développement durable.

Piraterie et sécurité maritime

134. Le Comité a suivi avec attention la présentation faite par le secrétariat Général de la CEEAC sur la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée, à la suite du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC, de la CEDEAO et de la Commission du golfe de Guinée, tenue à Yaoundé du 24 au 25 juin 2013.

135. Après avoir rappelé le processus qui a abouti à l'organisation de cette rencontre, l'exposant a montré la nécessité pour les États membres du Comité de s'approprier et de mettre en œuvre les trois documents adoptés à cette occasion, à savoir : la Déclaration des chefs d'État et de gouvernement, le mémorandum d'entente entre la CEEAC, la CEDEAO et la Commission du golfe de Guinée, et le Code de conduite des forces de défense et de sécurité d'Afrique centrale sur la répression des crimes en mer et les opérations de sécurisation de l'espace maritime.

136. Dans cet esprit, le délégué de la CEEAC a fait part au Comité du début de mise en œuvre de la Déclaration de Yaoundé, avec l'organisation du 29 au 30 juillet à Libreville d'une réunion technique entre la CEEAC, la CEDEAO, la Commission du golfe de Guinée et les partenaires. Celle-ci avait pour but, entre autres, de planifier de manière concrète la création du Centre interrégional de coordination devant avoir son siège à Yaoundé.

137. Le Comité a exhorté ses États membres, y compris ceux qui n'ont pas de façade maritime, à rester en avant-garde de la sécurité maritime en consentant des efforts supplémentaires sur le plan logistique et financier. À cet effet, il a encouragé la République centrafricaine et le Burundi à accélérer le processus de ratification de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, socle juridique de base dans la sûreté et la sécurité maritimes.

138. Sur cette question, le Directeur du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique a indiqué que le Bureau des affaires de désarmement a développé des modules de formation pour les gardes-côtes en sécurité maritime pour les Caraïbes. Il a affirmé que ces modules pourraient être adaptés pour les pays de l'Afrique centrale si la demande est formulée.

Le phénomène du braconnage

139. Le Gabon a fait une présentation sur le phénomène du braconnage dans la sous-région. Il a fait part de deux préoccupations majeures. La première est celle de savoir comment venir à bout de réseaux criminels transnationaux qui sévissent dans des régions reculées du Gabon et endiguer le massacre des éléphants des forêts. Plus largement, la prolifération des activités criminelles à travers les frontières de la sous-région, notamment la contrebande, visant principalement les éléphants, est devenue une autre source d'inquiétude croissante en Afrique centrale.

140. La deuxième préoccupation fait suite à la présentation le 29 mai 2013, par le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, du dernier rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur les activités du Bureau régional et dans lequel il a relevé l'apparition du phénomène du braconnage contre les éléphants qui sévit au Cameroun, au Gabon, en République centrafricaine et au Tchad.

141. La délégation gabonaise a souligné qu'outre la pauvreté, le massacre des éléphants des forêts gabonaises est surtout dû à la consommation faramineuse que les Asiatiques font de l'ivoire, soit pour les potentialités thérapeutiques de la poudre d'ivoire, soit pour la production des sculptures et cela dans l'indifférence totale du carnage que ce marché cause à l'Afrique.

142. La délégation a précisé qu'en 10 ans, l'Afrique a perdu 70 % de ses éléphants des forêts, en ajoutant que le Gabon, a été relativement touché avec 30 % des éléphants tués durant cette période. Le responsable de la lutte contre les crimes

contre l'environnement de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et le Secrétaire général de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction se sont associés pour affirmer que les réseaux responsables du trafic d'animaux étaient désormais structurés comme les trafiquants d'armes et parfois de drogues. Ces institutions estiment également que ce type de trafic est de nature à compromettre la stabilité et la sécurité à l'échelle du continent.

143. Sur ce sujet, le Tchad a apporté l'information relative à la tuerie en mars 2013 de 89 éléphants dans la ville de Ganba dans le sud du Tchad.

144. La CEEAC a confirmé ces informations sur le Tchad en faisant également mention du massacre en 2012 de plus de 300 éléphants à Bouba Ndjida (nord du Cameroun), par des braconniers lourdement armés. Elle a ensuite détaillé les différents plans d'urgence et la stratégie de lutte antibraconnage qu'elle a récemment mise en place à l'issue d'une réunion des ministres des eaux et forêts et de la défense des pays membres de la CEEAC.

145. Le Comité a noté avec consternation la recrudescence des actes de braconnage dans la sous-région, notamment au Cameroun, au Gabon, et en République centrafricaine et au Tchad, où plusieurs centaines d'éléphants sont abattus chaque année. Il a relevé que les ressources tirées du braconnage sont affectées à des activités illégales, notamment celles des groupes armés opérant dans la région.

146. Le Comité appelle à une collaboration renforcée entre les États membres, d'une part et avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux, d'autre part, pour une meilleure efficacité dans la lutte contre le braconnage.

147. Le Comité recommande que soit inscrit à l'ordre du jour de ses réunions la question de la lutte contre le braconnage, afin d'évaluer régulièrement les progrès accomplis pour enrayer ce phénomène qui constitue une menace sérieuse pour la paix et la sécurité en Afrique centrale.

148. Le Comité a été informé que le Président Ali Bongo Ondimba du Gabon fera une présentation sur le braconnage lors de l'Assemblée générale des Nations Unies, en septembre 2013.

G. Discussions sur un thème spécifique : médiation en Afrique centrale

149. Le représentant du Groupe de l'appui à la médiation du Département des affaires politiques a présenté un exposé sur les différents aspects de la médiation, y compris sa définition, les dispositifs des Nations Unies en la matière, ainsi que quelques éléments concernant la sous-région de l'Afrique centrale. Enfin, en se basant sur les conclusions d'un atelier de renforcement des capacités organisé en novembre 2012 à Libreville, Gabon, en faveur des représentants de la CEEAC et du Bureau régional, il a proposé des recommandations opérationnelles aux pays membres du Comité.

150. Conformément aux Directives pour une médiation efficace préparées par le Secrétariat des Nations Unies suite à une consultation large, l'expert des Nations Unies a rappelé que la médiation est une « procédure consistant pour une tierce partie à aider, avec leur consentement, deux ou plusieurs parties à prévenir, gérer ou

régler un conflit en les aidant à élaborer un accord mutuellement acceptable ». Il a précisé que la médiation a une logique propre. Elle se différencie en effet de la diplomatie classique, car il ne s'agit pas de rencontres diplomatiques ponctuelles, mais d'un processus structuré. Il a également mis en lumière l'importance d'un environnement favorable : à la fois du consentement des parties, et d'un appui favorable des acteurs internationaux. Enfin, il a souligné que la médiation a besoin d'un appui professionnel. En effet, les problèmes liés à un processus de paix aujourd'hui sont tellement complexes qu'un appui d'experts formés est nécessaire dans l'ensemble du processus et à tous les niveaux.

151. Le Comité a pris bonne note de l'existence du Groupe de l'appui à la médiation du Département des affaires politiques et de sa capacité à intervenir ou à être déployé n'importe où dans le monde en 72 heures, permettant ainsi d'apporter une expertise de qualité.

152. Le représentant du Département des affaires politiques a souligné l'importance des États et des organisations internationales en matière de médiation. À cet effet, les capacités de ces derniers devraient être renforcées afin de pouvoir offrir un soutien efficace à un processus. Il a également rappelé que les Nations Unies restent disposées à soutenir, en fonction de différentes considérations, si nécessaire et souhaité, les différents efforts entrepris par les différents acteurs.

153. Le Comité a pris bonne note des recommandations pertinentes formulées par le représentant du Département des affaires politiques. Il s'agit notamment de l'importance de renforcer les capacités en soutien à la médiation des organisations régionales, notamment par des formations; l'utilité d'identifier et analyser les capacités déjà existantes, par exemple sous la forme d'une réunion d'experts sur les moyens et les besoins pour développer les capacités de médiation; la consultation des organisations non gouvernementales; l'importance de l'aspect du genre; et le cadre international, notamment du Groupe des amis de la médiation actif dans l'Assemblée générale des Nations Unies.

154. Le Comité a vivement salué la présentation sur la médiation en Afrique centrale. Lors de la discussion, il a particulièrement été souligné que la médiation devait s'insérer davantage dans un contexte général de prévention des conflits comme un outil parmi d'autres cités dans l'Article 33 de la Charte des Nations Unies. Aussi, l'importance des solutions locales a été mise en avant, et tout particulièrement la richesse des expériences de la région Afrique centrale. Le Congo a fait part de son souhait d'adhérer au Groupe des amis de la médiation, comme premier pays de la sous-région.

155. Le Comité a relevé l'importance de prendre en compte les causes profondes des conflits; les motivations réelles; la spécificité de chaque conflit; la prévention et résolution des conflits de façon globale; et les solutions locales et coutumières des résolutions des conflits (exemples du Burundi et du Rwanda).

156. Le Comité a souligné la nécessité d'améliorer l'implication des femmes dans les instances et les initiatives de médiation. Il recommande que soit réinscrit à l'ordre du jour régulier de ces réunions le point sur la mise en œuvre des résolutions [1325 \(2000\)](#), [1820 \(2008\)](#), [1888 \(2009\)](#) et [1889 \(2009\)](#) sur les femmes, la paix et la sécurité, et de la résolution [65/69](#) de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements.

H. Mise en œuvre de la Déclaration de Libreville : examen de la situation financière du Comité

157. Le Comité a félicité les États membres du Comité qui ont versé leurs contributions au fonds d'affectation spéciale et a lancé un appel aux États qui ne l'ont pas fait, d'honorer leurs engagements.

158. Le Comité a noté que cette situation est préjudiciable à son bon fonctionnement.

159. Le Comité a pris bonne note de l'engagement politique des États et les a encouragés à honorer leurs engagements, conformément à la Déclaration de Libreville.

160. Le Comité a demandé au secrétariat de lui présenter avant chaque réunion du Comité, l'état exhaustif des contributions des États membres.

I. Lieu et date de la prochaine réunion

161. Le Comité a décidé de tenir sa trente-septième réunion ministérielle à N'Djamena.

162. La réunion aura lieu du 2 au 6 décembre 2013.

J. Questions diverses

163. La CEEAC a réaffirmé l'engagement pris à Brazzaville concernant la traduction des documents en langue portugaise. Il a toutefois attiré l'attention du Comité sur les difficultés financières auxquelles elle fait face dans la mise en œuvre de cette recommandation.

K. Adoption du rapport de la trente-sixième réunion ministérielle

164. Le Comité a adopté le présent rapport le 23 août 2013.

III. Motion de remerciements

165. La motion de remerciements suivante a été lue :

« Nous, Représentants des États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, réunis à l'occasion de la trente-sixième réunion ministérielle du Comité, du 20 au 23 août 2013, à Kigali.

Réaffirmons notre attachement aux idéaux de paix, de sécurité et de stabilité si nécessaires à nos populations respectives et indispensables au développement socioéconomique de notre sous-région.

Saluons les efforts consentis par nos pays, individuellement et collectivement, en faveur de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement.

Nous félicitons de l'atmosphère de convivialité, de fraternité et de confiance réciproque qui a prévalu tout au long de nos travaux.

Exprimons nos sincères remerciements et notre profonde gratitude à Son Excellence Paul Kagame, Président du Rwanda, au Gouvernement et au peuple du Rwanda, pour l'accueil chaleureux et les marques d'attention fraternelles dont nous avons été l'objet pendant notre séjour au Rwanda. »
